



REPRESENTATIVITE ET ACTION SYNDICALE

La représentativité de chaque organisation syndicale est mesurée au travers de plusieurs élections suivant la taille de l'office. La profession notariale est constituée essentiellement de :

- * **TPE** (Très petites entreprises) **moins de 11 salariés** dites élections TPE
 - * **PME** (Petites et moyennes entreprises) **plus de 11 salariés et moins de 250 salariés** par le biais des élections des représentants du personnel des offices de plus de 11 salariés.
- Grâce à votre soutien, les instances admettent « *chichement* » un taux de représentativité de **11,29 %** à notre syndicat, alors que le **SNCTN CFE-CGC** a obtenu **22,26 %** des voix aux élections à la CRPCEN où votent tous les salariés du notariat, sachant que la CRPCEN a toujours été et est toujours le critère indiscutable de notre représentativité, même si cela ne convient pas aux dites instances ! **Cherchez l'erreur !**

Nos engagements dans la profession sont à la mesure de vos attentes.

Nos membres siègent :

- ◆ à la **Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la Convention Collective (CPPNI)** productrice d'avenants sur la prévention des risques psychosociaux (burn-out), de l'augmentation du point, sur la complémentaire santé, etc... par exemple ;
- ◆ dans les **Comités mixtes** départementaux, indépartementaux, régionaux et national dispensateurs d'aides et subventions aux salariés du notariat ;
- ◆ à la **CRPCEN** en participant à l'administration et à la défense de notre régime d'assurance maladie et de retraite ;
- ◆ à l'OPCA **ACTALIANS** qui finance votre formation continue ou initiale ;
- ◆ à l'**INAFON** dispensateur de la formation continue du notariat et dans les organismes de formation initiale **Ecole de Notariat, Institut des Métiers du Notariat**.

En dehors de la profession nos adhérents, vos collègues, sont impliqués dans les **CONSEILS DE PRUD'HOMMES** où plusieurs sont conseillers prud'hommes pour la mandature **2018 - 2022** et viennent de prêter serment ; participant ainsi à l'attribution des 43% des postes de conseillers dévolus à la CFE-CGC, soit 819 sièges, dans la section « *Encadrement* », confortant ainsi **notre place de première organisation syndicale représentative de l'encadrement**.

Soutenez notre action au bénéfice de tous les salariés du notariat.

Adhérez à notre organisation en souscrivant le bulletin d'adhésion se trouvant sur notre site.

Consultez notre site www.cgc-notaires.fr et notre page facebook [cgc-notaires](https://www.facebook.com/cgc-notaires)

SNCTN CFE-CGC

GFPP - Maison de la CFE-CGC – 59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS – Tél. 01.55.30.13.18

Contact : snectn.cfe.cgc.notaires@gmail.com - Site : www.cgc-notaires.fr - Facebook : [cgc-notaires](https://www.facebook.com/cgc-notaires)